



Le 13 décembre 2021 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 07 décembre 2021 – Nombre de membres 29 – Présents 26

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, KAHN Gilbert, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany)

Absents excusés : DUPUIS Virginie, de RICHEMONT Xavier.

Secrétaire de Séance : DIARD Françoise.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 DECEMBRE 2021**

1 : PROCES VERBAL DU 15 novembre 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2021 est accepté à l'unanimité.

2 : BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°4

La décision modificative suivante est acceptée :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Libellé	Montant		Chapitre	Libellé	Montant	
Compte		Chapitre	Compte	Compte		Chapitre	Compte
	SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	40 000,00					
60612	Energie - électricité		10 000,00				
60623	Alimentation		10 000,00				
60631	Fournitures d'entretien		5 000,00				
615221	Entretien et réparation bâtiments publics		5 000,00				
61551	Entretien matériel roulant		10 000,00				
022	Dépenses imprévues	- 40 000,00					
022	Dépenses imprévues		- 40 000,00				
	TOTAL DEPENSES DE FONCT	-			TOTAL RECETTES DE FONCT		

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
041	OPERATIONS NON AFFECTEES	11 659,18		041	OPERATIONS NON AFFECTEES	11 659,18	
21538	Autres réseaux (D_VOIRIE2017-4-bis)		1 775,36	21531	Réseaux eau (D_VOIRIE2017-4)		1 775,36
21538	Autres réseaux (M-46-bis)		4 830,02	21531	Réseaux eaux(M-46)		4 830,02
2158	Autres installations (C-149-bis)		5 053,80	21532	Réseaux asst (C-149)		5 053,80
	122 - ZAC CLOS DES VIGNES DAUMERAY	- 3 400,00					
27638	Participation autres ets publics		- 3 400,00				
	161 - EGLISE DE MORANNES	- 16 000,00					
2313	Constructions		- 16 000,00				
	202 - SALLE NEGRIER MORANNES	- 2 000,00					
2313	Constructions		- 2 000,00				
	208 - VOIRIE ET MATERIEL CHEMIRE DAUMERAY MORANNES	21 400,00					
2151	Réseaux de voirie		21 400,00				
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	11 659,18			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	11 659,18	

3 : PARTICIPATION 2022 AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal accepte la signature des conventions de versement des contributions 2022 pour les OGEC des écoles privées de la commune :

DAUMERAY : 62.651,43 € (enfants classes élémentaires : 45, enfants classes maternelles : 22)

MORANNES : 39.903,12 € (enfants classes élémentaires : 20, enfants classes maternelles : 18).

4 : CCALS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS PAR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention passée avec la CCALS pour la fourniture de repas par la commune aux enfants accueillis les mercredis et durant les vacances scolaires au centre aéré de MORANNES. La CCALS remboursera à la commune :

- Année 2021 : 4,85 €/repas.

- à/c du 1^{er} janvier 2022 : 5,00 €/repas.

5 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 – CREATION EMPLOIS AGENTS RECENSEURS

L'INSEE organise un recensement de la population de la commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY du 20 janvier au 19 février 2022.

Les agents recenseurs sont recrutés et payés par la commune. L'INSEE versera une indemnité à la commune couvrant une partie de ces rémunérations.

Le Conseil Municipal accepte la création de 7 postes non-permanents à temps non complet d'adjoints administratifs pour réaliser ce recensement.

6 : CAMPING LE MOREDNA – ACCEPTATION DU CONTRAT DE CONCESSION

Le Conseil Municipal accepte la signature par Monsieur le Maire du contrat de concession du camping « Le Morédéna » avec la SARL LES ATYPIQUES DE J&M.

Ce contrat est conclu pour 8 années à compter du 1^{er} janvier 2022.

7 : CESSIION DE PARCELLES AGRICOLES (ANCIENNES PEUPLERAIES) A CHEMIRE SUR SARTHE

Le Conseil Municipal accepte la cession des parcelles suivantes situées à CHEMIRE SUR SARTHE : 093B384, 093B382, 093B395, 093B396 pour 2ha03a85ca.

8 : ZAC DU CLOS DES VIGNES à DAUMERAY – CRAC – BILAN ALTER AU 31 DECEMBRE 2020.

Le conseil municipal accepte le Compte rendu d'Activités à la Collectivité (CRAC) et approuve :

- le bilan prévisionnel au 31/12/2020
- l'état des acquisitions de l'année 2020,
- l'augmentation de la participation de la commune.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 20 décembre 2021.

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

